

Objet

**Dossier A** : dans le cadre du périodique, à/c du 1er sept. 2016, renouvellement des diplômes sous statut d'étudiant et en formation continue dans 2 spécialités : « Agronomie », « Agroalimentaire ».

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentée par l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement,
- Vu le rapport établi par les rapporteurs : Olivier GENDRY (membre de la CTI et rapporteur principal), Georges SANTINI (membre de la CTI), Gilbert BONNES (expert), Tristan WILLAUME-REAL (expert élève ingénieur), et présenté lors de la séance plénière des 12 et 13 avril 2016,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

***présentation générale***

L'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation.

Cet établissement a été créé le 1er mars 2009 suite à la fusion de l'école nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation (ENSBANA), et de l'établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD). L'établissement est rattaché à l'Université de Dijon

L'Institut est placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

La mission principale de l'Institut est la formation d'ingénieurs en sciences et techniques agronomiques et agroalimentaires. Il contribue, dans ces domaines, à la formation initiale et continue pour les secteurs économiques et l'administration (ingénieur de l'agriculture et de l'environnement dans le cadre de la formation continue au sein du ministère). L'Institut accueille environ 600 étudiants en formation d'ingénieurs sur un cycle de 3 ans après recrutement à Bac+2.

Il exerce d'autres missions comme la recherche, la diffusion des connaissances, la coopération scientifique et technique, le transfert de technologie et l'aide à la création d'entreprise.

AgroSup Dijon propose aussi des diplômes de l'enseignement technique agricole au sein de l'institut Eduter (licences professionnelles et des masters), des diplômes en convention avec l'Université de Dijon (masters internationaux et doctorat) et des diplômes d'établissement (mastères spécialisés, formations de fonctionnaires, etc.).

## **Caractéristiques globales**

L'environnement humain d'AgroSup Dijon peut se résumer avec les indicateurs suivants :

- ✓ 463 ETP dont 281 pour les formations d'ingénieurs
- ✓ 72% du temps des enseignants chercheurs consacré à la formation des élèves ingénieurs.
- ✓ le taux d'encadrement est de l'ordre de 13,7 élèves par enseignant.

L'institut dispose d'un patrimoine de 45 000m<sup>2</sup> :

- 22 800m<sup>2</sup> sont dédiés aux activités de formation et de recherche,
- 2 249m<sup>2</sup> au centre de documentation de l'établissement.
- Un espace de 200 appartements locatifs réservé aux étudiants AgroSup Dijon.

Le budget consolidé incluant la masse salariale de l'état, s'élève à 37,8 M€ en 2014. Le coût annuel d'un étudiant en agronomie est de 13 577 € et en agroalimentaire de 14 251 €.

## **Évolution de l'institution**

Suite à la dernière habilitation périodique en 2009/2010 (avis n°2010/06-03) l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement avait été habilité pour 6 ans à délivrer des titres d'ingénieur diplômé à compter de septembre 2010 dans deux spécialités, « agronomie » et « agroalimentaire », chacune en formation initiale sous statut d'étudiant, par la formation continue et la VAE.

Cette proposition d'habilitation s'accompagnait des **recommandations** suivantes qui ont été pour la plupart suivies sauf mention contraire ci-après :

### Projet d'école

- △ Finaliser le projet d'établissement dans les meilleurs délais et le mettre en œuvre au niveau de la formation (recrutement, règlement des études unique, mutualisation d'enseignements, décloisonnement des deux spécialités...) et de la recherche ;
- △ Fédérer les équipes autour du positionnement du nouvel établissement par rapport aux autres pôles agronomiques ;
- △ Formaliser la démarche qualité au sein du nouvel établissement : **recommandation non suivie** ;
- △ Accentuer les efforts de transversalité en matière pédagogique : **en cours de suivi**.

### Pédagogie

- △ Renforcer les compétences en informatique de tout ingénieur diplômé : **effort à poursuivre suite à la mise en œuvre engagée** ;
- △ Délivrer le supplément au diplôme ;
- △ Pour la VAE, noter qu'en cas de validation partielle, les compétences manquantes peuvent être acquises dans le cadre de la formation continue de l'Ecole, mais également dans tout autre lieu de formation ou en entreprise ;
- △ Mettre en conformité les maquettes des diplômes.

### International

- △ Poursuivre le développement international en favorisant la mobilité sortante académique et en milieu professionnel, et en accroissant substantiellement le nombre d'étudiants étrangers accueillis en formation d'ingénieur : **la mobilité entrante reste faible**.

### Recrutement, emploi

- △ Travailler à l'amélioration du recrutement en se dotant d'indicateurs ;
- △ Demeurer vigilant sur les conditions d'accès au premier emploi : **action en cours à structurer**.

Plus spécifiquement, pour la spécialité Agroalimentaire :

- ▲ Développer la formation en sciences humaines et sociales orientée vers les métiers de l'agroalimentaire ;
- ▲ Revoir le mode d'attribution des crédits ECTS selon les principes du processus de Bologne ;
- ▲ Améliorer la fiche RNCP afin de mettre en relief les compétences professionnelles acquises par les diplômés.

### **Formations d'ingénieurs**

L'offre de formation est composée de deux cursus de spécialité :

1. Agronomie avec un flux de 130 diplômés par an,
2. Agroalimentaire avec un flux de 80 diplômés par an,

Ces deux spécialités se préparent exclusivement sous statut d'étudiant, ou sous statut de stagiaire de la formation continue. Les deux diplômes sont accessibles en VAE.

Chaque étudiant choisit sa spécialité au moment de son inscription au concours d'admission et en 3ème année sa dominante d'approfondissement.

L'objectif de la spécialité « **agronomie** » est de donner au futur ingénieur des connaissances avancées en productions végétales, animales et en environnement, grâce à une approche systémique. L'ingénieur diplômé est un professionnel de l'agriculture orienté vers les activités de production, de conseil, de conception, de recherche et développement, d'animation et/ou de formation, les applications et les réalisations techniques. Il possède deux grands domaines d'expertise : la production agricole et le management de l'environnement en milieu rural.

Concernant la spécialité « **agroalimentaire** », l'aliment est au cœur de la formation, de l'étude de ses qualités aux mécanismes impliqués dans sa transformation. Le savoir-faire principal développé par le cursus est la capacité à innover en proposant de nouveaux produits alimentaires répondant aux besoins et prenant en compte les grands enjeux éthiques actuels.

La formation est construite sur un socle commun de six situations professionnelles de référence, cœur de métier de l'Ingénieur : réaliser un diagnostic, gérer un projet, conseiller et former, conduire des projets innovants, mettre en œuvre une communication participative et encadrer une équipe, un service.

Les semestres S6 et S10 sont réservés respectivement au stage à l'étranger (5 mois minimum) et au projet de fin d'étude.

La formation est construite sur un socle commun de six situations professionnelles de référence, cœur de métier de l'Ingénieur : réaliser un diagnostic, gérer un projet, conseiller et former, conduire des projets innovants, mettre en œuvre une communication participative et encadrer une équipe, un service.

Le cursus est composé de 17 unités d'enseignement répartis sur les domaines suivants :

- ✓ Construction du projet professionnel et personnel (3 UE),
- ✓ Enseignements de tronc commun (4),
- ✓ Enseignement de spécialité, dont stage découverte (3),
- ✓ Enseignement commun de dominantes (1)
- ✓ Dominante d'approfondissement (1)
- ✓ Projet d'ingénieur – phase A (recherche documentaire) (1)

- ✓ Projet d'ingénieur – phase B (méthodologie et démarche de projet) (1)
- ✓ Projet d'ingénieur – phase C (projet d'ingénieur) (1)
- ✓ Stage recherche à l'international (1)
- ✓ Stage de fin d'études (mémoire d'ingénieur) (1)

Les fiches RNCP sont bien établies et les compétences bien décrites, notamment le socle commun fondé sur les six situations professionnelles. Le règlement des études est conforme et publié.

Les élèves ont la possibilité de suivre la dernière année sous contrat de professionnalisation. L'alternance est en place.

---

## Synthèse de l'évaluation de l'école

### Points forts

- ✓ Fusion réussie de l'ENSBANA et de l'ENESAD,
- ✓ Stratégie claire,
- ✓ Identité AgroSup Dijon : sentiment d'appartenance partagé par toutes les parties prenantes
- ✓ Excellence de la recherche, transfert technologique et valorisation,
- ✓ Acteur impliqué sur son territoire régional,
- ✓ Référentiel de compétences,
- ✓ Complémentarité des spécialités,
- ✓ Forte implication des personnels et des élèves dans la vie de l'institut,
- ✓ Locaux adaptés et de bonne qualité (intégrés dans le campus de l'UB),
- ✓ Bon climat social,
- ✓ Mission à l'international de 5 mois,
- ✓ Bonne connaissance de l'emploi des diplômés à court et moyen terme,
- ✓ Pertinence du dispositif de suivi individuel.
- ✓ Dispositifs de prospective de métiers et enquête de suivi des trajectoires professionnelles

### Points faibles

- ✓ Accueil des élèves étrangers insuffisamment développé,
- ✓ Faible mobilité sortante et entrante du corps enseignant,
- ✓ Démarche qualité non structurée,
- ✓ Systèmes d'information multiples.

### Opportunités

- ✓ Poursuivre le déploiement de la stratégie de l'établissement
- ✓ Accroître l'accueil d'élèves et d'enseignants étrangers

### Risques

- ✓ La baisse des recrutements
- ✓ l'image des métiers des secteurs agroalimentaire et agronomie,

En conséquence,

la Commission des titres d'ingénieur **émet un avis favorable** au renouvellement, pour **la durée maximale de 6 ans** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, de l'accréditation de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement, à délivrer les titres d'ingénieur diplômé suivants :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques,  
de l'alimentation et de l'environnement »**

dans la spécialité « **Agronomie** »  
en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue

**« Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques,  
de l'alimentation et de l'environnement »**

dans la spécialité « **Agroalimentaire** »  
en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

- Structurer une démarche qualité pour le cœur de métier (recrutement, formation et emploi) ; mettre en place la fonction de responsable ; installer l'évaluation par les étudiants)
- Mettre en place un observatoire impliquant les parties prenantes internes et externes destiné à proposer des orientations sur l'évolution des spécialités
- Poursuivre la démarche compétences dans sa mise en œuvre pédagogique (identification des compétences en situation professionnelle, évaluation des acquis d'apprentissage...)
- Développer la pédagogie par projets
- Poursuivre la mobilité sortante et entrante

L'Institut établira un **rapport intermédiaire** sur la prise en compte des recommandations et décrivant de manière spécifique les actions menées pour la mise en place de la démarche qualité et les indicateurs associés. Ce document sera à transmettre avant le **15 avril 2019**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – aux diplômes suivants :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques,  
de l'alimentation et de l'environnement »**

dans la spécialité « **Agronomie** »

**« Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques,  
de l'alimentation et de l'environnement »**

dans la spécialité « **Agroalimentaire** »

Délibéré en séance plénière à Paris, les 12 et 13 avril 2016.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 10 mai 2016.



Le président  
Laurent MAHIEU

**Complément de l'avis n° 2016/04-04  
relatif à l'accréditation de l'Institut national supérieur des  
sciences agronomiques, de l'alimentation et de  
l'environnement (AgroSup Dijon),  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet

**Rapport intermédiaire** demandé dans l'avis n°2016/04-04 concernant l'AgroSup Dijon portant sur la mise en œuvre des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement,
- Vu la note de synthèse établie par Georges SANTINI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 janvier 2020,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2020.



La présidente,  
Elisabeth CREPON

**Complément de l'avis n° 2016/04-04  
relatif à l'accréditation de l'Institut national supérieur des  
sciences agronomiques, de l'alimentation et de  
l'environnement (AgroSup Dijon),  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet

**Rapport intermédiaire** demandé dans l'avis n°2016/04-04 concernant l'AgroSup Dijon portant sur la mise en œuvre des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement,
- Vu la note de synthèse établie par Georges SANTINI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 janvier 2020,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2020.



La présidente,  
Elisabeth CREPON